

les travaux de restauration

la balade de la rainette

+ d'infos

L'émergence du projet de restauration global des rivières en traversée urbaine de la commune est en fait une étude d'avant-projet qui a mis en lumière que l'ouvrage hydraulique situé à la diffluence entre la Norges et la Goulotte n'avait pas d'existence légale, et qu'il constituait donc une entrave à la continuité écologique.



Un classement des cours d'eau en vue d'actions de restauration

En vue de restaurer le bon état écologique des cours d'eau, la loi sur l'eau de 2006 prévoit un système de classement des cours d'eau en deux listes :

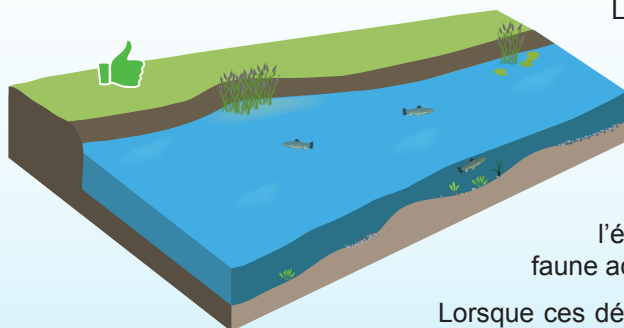
> La liste 1

Elle correspond aux cours d'eau en très bon état écologique et aux réservoirs biologiques nécessitant une protection complète. Aucune nouvelle construction ne sera autorisée en rivière si elle constitue un obstacle à la continuité écologique.

> La liste 2

Elle concerne les cours d'eau qui nécessitent des actions de restauration de la continuité écologique. Tout ouvrage faisant obstacle doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, sans attendre l'échéance des concessions ou autorisations.

Qu'est-ce que la continuité écologique ?

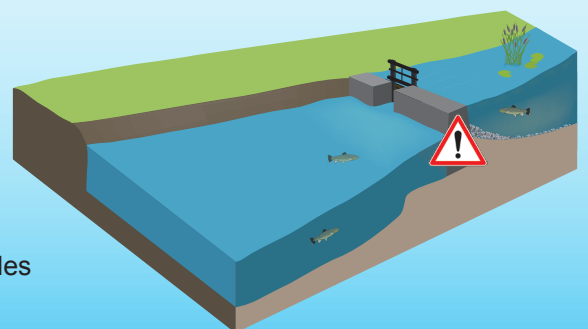


Les espèces animales, notamment les poissons, se déplacent le long du cours d'eau pour rejoindre des zones de repos, d'alimentation ou de reproduction et accomplir ainsi l'ensemble de leur cycle de vie. Les sédiments (matières fines, sables, graviers, cailloux, galets) sont transportés naturellement par le courant de l'amont vers l'aval. Ce charriage fait partie intégrante de la vie du cours d'eau et participe au bon fonctionnement du cours d'eau (dissipation de l'énergie, diversité des écoulements et création d'habitats variés pour la faune aquatique).

Lorsque ces déplacements se font sans obstacle, on parle de **libre circulation** des êtres vivants et des sédiments ; c'est ce qu'on appelle la **continuité écologique** !

Au fil des siècles, nos rivières ont subi des modifications importantes, notamment la mise en place de seuils ou de barrages. Ces aménagements ont des conséquences sur le fonctionnement naturels de la rivière, et font donc obstacle à la continuité écologique.

Les travaux d'arasement ou d'aménagement des ouvrages visent ainsi à réhabiliter le fonctionnement écologique des écosystèmes aquatiques, en permettant le retour de la libre circulation des êtres vivants et des sédiments.



Plusieurs solutions existent pour réduire les impacts négatifs des ouvrages...

1/ L'effacement de l'ouvrage

La suppression totale de l'ouvrage est la solution à privilégier si celle-ci est possible (absence d'usage, aucun risque de déstabilisation). Elle permet de restaurer dans sa globalité le fonctionnement de la rivière sur le plan sédimentaire et piscicole. En outre, cette technique est souvent la moins onéreuse - sauf pour des ouvrages de très grande taille - et ne nécessite aucun entretien à posteriori.

2/ L'abaissement de l'ouvrage

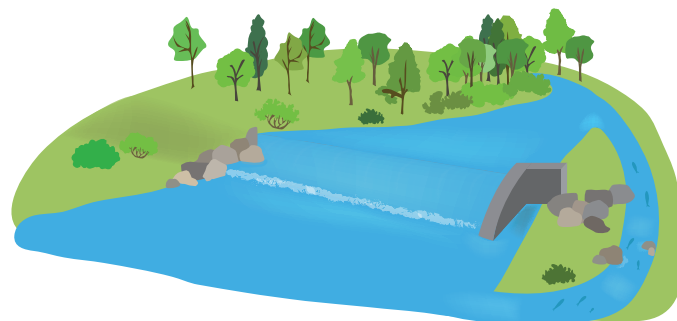
La réduction de la hauteur de l'ouvrage ou l'ouverture permanente d'une brèche localisée sont des solutions alternatives pour améliorer le transit sédimentaire et assurer la circulation du poisson. Ce type d'aménagement permet de diversifier les fonds et les habitats et permet de constituer un écoulement préférentiel dans le lit de la rivière (chenal d'étiage).

3/ L'installation de dispositifs de franchissement

Lorsque les solutions précédentes ne sont pas envisageables et si l'objectif est uniquement la préservation de la continuité pour la migration piscicole, des aménagements permettant le franchissement de l'ouvrage par les poissons peuvent être mis en place.

• Le contournement d'obstacles

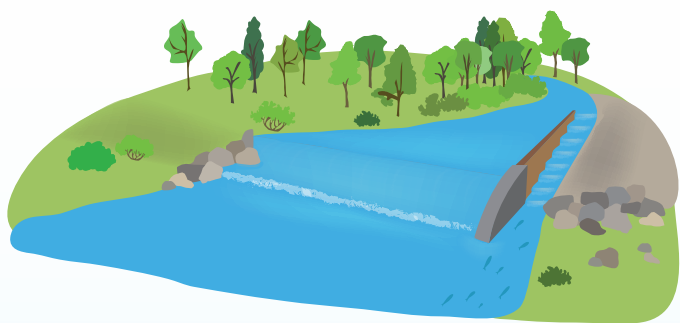
Il s'agit de créer une rivière pour contourner l'ouvrage avec une pente relativement faible. Il permet de maintenir en fonctionnement l'ouvrage, mais demande une emprise foncière importante.



• La passe-à-poissons

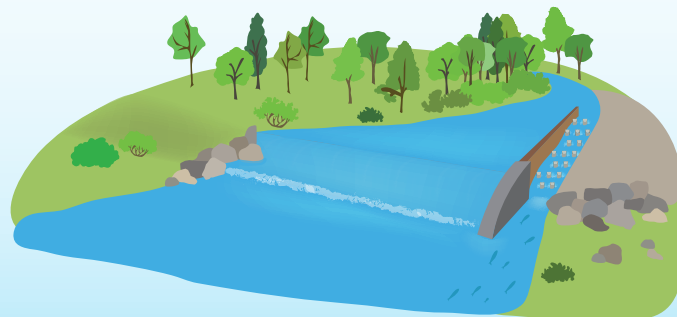
C'est un dispositif permettant aux poissons de franchir l'ouvrage. Il s'agit généralement d'une échelle à poissons, disposée généralement en escalier.

Ce dispositif est généralement installé sur des cours de grandes ampleurs et sur des ouvrages importants qui ne peuvent subir de transformations majeures. Ces passes-à-poissons doivent être calées précisément selon les débits et posséder un courant d'appel prononcé à l'aval pour attirer le poisson vers ce passage. Une attention particulière doit être prise concernant les bois morts qui ne doivent pas obstruer l'aménagement.



• La rampe rugueuse

Ce sont des solutions techniques intermédiaires entre le contournement et la passe-à-poisson. C'est un ouvrage en pente douce constitué de blocs afin de casser les courants et permettant à différentes espèces de remonter. Cet aménagement permet de conserver le niveau de d'eau de l'ouvrage initial, mais demande un entretien régulier des bois morts.



Principaux aménagements réalisés pour améliorer le fonctionnement des rivières en traversée urbaine

Resserrement du lit mineur avec augmentation de la sinuosité, pose de géotextile et plantation d'arbres /arbustes / hélrophytes (= plantes aquatiques)

Test d'utilisation d'un géochanvre (matériau produit en Bourgogne) à la place du géococo

x6 Arasement total ou partiel d'ouvrage pour la restauration de la continuité écologique

Aménagement d'un micro-seuil pour le rétablissement de la continuité écologique

Route départementale

Place G^e de Gaulle

Sentier pédagogique

x2 Reprise ouvrage de partage pour garantir les débits favorisant un fonctionnement naturel optimal

Place de la Liberté

Rue des Clématites

Reprise des berges en pente douce et végétalisation avec l'objectif que la Rivière Neuve constitue une trame verte en période de basses eaux et un bras de décharge un tiers de l'année pour les plus forts débits

le Chanot

Protection de berges en technique mixte végétal/minéral

Mise en place d'un arboretum

Arboretum

Base de Plein Air de la Saussaie

Rue Léo Lagrange

Zone industrielle Sud

x8 Implantation de tables de lecture

EN CHIFFRES

- 615 000€ TTC (maîtrise d'oeuvre, travaux et communication)
- 15 semaines de travaux
- plus de 10 000 m³ de terre déplacés
- 4 100 m³ de terre exportés
- 13 000 m² de géotextile posés
- 1 250 arbres et arbustes plantés
- 6 ouvrages et 2 seuils concernés